

**Direction Générale des Finances Publiques**

Toulouse, le 19 mai 2020

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
34, Rue des Lois  
31039 - TOULOUSE CEDEX 9

Affaire suivie par : Paul Chatail

## **Compte rendu du groupe de travail du CHS en date du 18 mai 2020**

Ménage: compléter en sollicitant faire remonter auprès de vous les manquements

Comme suite au CHS du 14 mai dernier, un groupe de travail s'est réuni lundi 18 mai 2020, salle des capitouls.

Etaient présents :

- Philippe Renda, inspecteur santé et sécurité au travail
- Paul Chatail, Eric Lorand, Christel Carpezat, Laurent Rivoallan, Yasmina Bahfir, pour l'administration,
- Yves Peyras, Régis Lagrifoul qui représentaient le syndicat Solidaires finances publiques.

### ► **Les documents remis en séance**

- **Plans modifiés depuis l'envoi au CHS opéré le 11 mai dernier.** Il est précisé que les plans seront mis à disposition sous escale à compter du 18 janvier 2020.
- **Tableau de capacité maximale service par service (« jauge immobilière respectant les mesures de distanciation »).** Il est précisé que l'envoi du fichier a été opéré le 19 mai.
- **Tableau du présentiel comme suite à la décision du DRFiP en date du 18 mai de donner le présentiel une fois par semaine.** Le tableau de la situation en date du 18 mai a été envoyé le 19 mai.

### ► **Les travaux conduits en séance**

- Après le focus sur un certain nombre de services, l'examen plus approfondi des plans a été mené.

Il s'agit pour la plupart des plans de services modifiés depuis la date d'envoi au CHS. Ces plans ont été modifiés comme suite à la proposition faite par le chef de service de revoir le positionnement d'un certain nombre de postes de travail.

- Rappel des principes

Les principes de **progressivité**, de respect des mesures sanitaires de quelque nature que ce soit (mise à disposition de gel, vie commune avec préparation des plans de circulation, affichage, lieux de restauration etc) sont réaffirmés. Une attention est appelée sur les « gros services » lorsque concentration de postes de travail dans un même espace (confer ci dessous).

La « jauge » établie service par service est un maximum pour accueillir les agents non empêchés (ASA, télétravail lequel sauf exception doit continuer au-delà de la période).

Jusqu'au 2 juin, les effectifs en présentiel continueront à progresser tout en restant vigilant dans les règles de vie commune (sécurité sanitaire) et en étant tout particulièrement attentif sur certaines zones identifiées dans les développements ci dessous.

Pour ces zones, le chef de service veillera à assurer la rotation afin d'éviter, au moins jusqu'au 2 juin, que tous les effectifs de la zone soient présents ;

- Les zones appelant des observations

◆ SIE de Saint gaudens : bureau « guichet » réservé à l'EDRA ; Distanciation par rapport à la lumière naturelle (annexe 1) ;

◆ CHU : Bureau 6 recouvrement adapté pour 3 personnes ; Dans la mesure du possible, assurer une rotation, ne prévoir que deux postes sur trois ;

◆ SIP de Colomiers : Sujet organisation du courrier à organiser si possible en dehors du bureau visé pour respecter les mesures de distanciation ;

◆ SIE de Colomiers : Sujet service compta (bureau 6 agents); Limiter si possible par rotation la présence dans cet espace ;

◆ SIP de Mirail : Sujet bureaux 125, 134; Limiter si possible par rotation la présence dans cet espace ;

◆ SIE du Mirail : dans les bureaux 102, 101, 173, 154 et 152 assurer si possible par rotation la présence dans ces espaces afin de ne pas les saturer ;

◆ TP de Muret : Sujet bureau à 5 postes de travail ; Limiter si possible par rotation la présence dans cet espace ;

◆ SIE cité et Nord Ouest : Dans les bureaux adaptés pour 3 ou 4 personnes, dans la mesure du possible, assurer une rotation et ne prévoir que 2 ou 3 postes de travail.

◆ SIE de Rangueil : Sujet du bureau 102 à 4 postes de travail ; Limiter si possible par rotation la présence dans cet espace.

- Autres sujets :

Ménage : Rappel du niveau de prestation assuré ; la société ISS fait l'objet de relances régulières en cas de non réalisation de la prestation.

Restauration : Validation de la possibilité de manger sur « le bureau » ; Sujet de collecte des déchets , incitation à ce que chacun ramène ses propres déchets ; Installation de collecteurs à envisager.

Douches : validation du principe d'une utilisation possible avec application stricte des gestes barrière et d'un lavage soigneux des mains avant utilisation des équipements .